

Étude de cas :

La région de York augmente le revenu des clients du programme OT de 6 850 \$ grâce à la production de déclarations de revenus.

Contexte :

En 2020, le programme Ontario au travail (OT) de la région de York a amélioré ses services afin de fournir de l'éducation et l'autonomisation financières (AF) à ses clients. Le personnel a noté que certains clients d'Ontario au travail qui recevaient la Prestation transitoire pour enfants pourraient aussi recevoir des prestations plus généreuses comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et la Prestation ontarienne pour enfants (POE) s'ils produisaient leur déclaration de revenus. Certains clients avaient également besoin d'améliorer leurs compétences pour gérer leurs revenus, d'acquérir des stratégies pour réduire leurs dettes et pour tirer le meilleur parti de leurs revenus.

Vision :

Grâce à l'éducation financière et aux services de soutien pour l'autonomisation financière fournis par l'unité de soutien transitoire et financier, les individus acquièrent une plus grande indépendance financière. Ils ont accès à toutes les mesures d'aide auxquelles ils sont admissibles et ils élargissent leurs connaissances en matière de finances et leur capacité à prendre des décisions.

Approche :

Dans la région de York, le programme Ontario au travail a créé une équipe interne d'autonomisation financière appelée l'unité de soutien financier et transitoire d'Ontario au travail qui est intégrée à l'équipe de l'aide sociale. L'équipe a reçu la formation d'un facilitateur en littératie financière de Prospérité Canada pour soutenir leur travail d'autonomisation financière et, en 2020, le programme s'est élargi. Les membres de l'équipe ont été formés par le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) du Canada et ont reçu des numéros de dossier électronique pour leur permettre de produire leurs déclarations de revenus par voie électronique.

L'approche de l'équipe consiste à aider les clients à résoudre leurs problèmes financiers, notamment :

- la transition vers de nouvelles mesures d'aide gouvernementale ou l'accès à celles-ci;
 - les connaissances financières (la gestion des dettes, l'établissement d'un budget, l'épargne, les opérations bancaires);
 - la prise de décision financière;
 - la défense des intérêts (la négociation de taux d'intérêt plus bas sur les dettes ou la réduction des dépenses courantes comme le téléphone ou le câble).
-

Répercussions :

De 2020 à mars 2022, l'équipe a aidé plus de sept cents clients à déposer plus de 1 530 années de déclaration de revenus, ce qui a permis à ces clients de bénéficier de mesures d'aides d'un montant estimé à 6 250 000 \$. En aidant les clients à remplir leur déclaration de revenus, l'équipe les a aidés également à demander d'autres mesures d'aide auxquelles ils peuvent avoir droit, comme l'Allocation canadienne pour enfants, donnant ainsi aux clients l'accès continu à des ressources financières supplémentaires.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette situation?

- La déclaration de revenus est une démarche importante pour accéder aux mesures d'aide et augmenter les revenus. Il existe plusieurs façons d'offrir du soutien concernant la production de déclarations de revenus dans votre municipalité en fonction des ressources, des capacités, etc. Une approche pourrait consister à former un membre du personnel pour aider les clients pendant les « heures de bureau » hebdomadaires.
 - Commencez votre parcours d'intégration de services d'AF en identifiant un point d'entrée basé sur les besoins de vos clients. Pour le programme OT de la région de York, l'aide à la production de déclarations de revenus en vue d'améliorer l'accès aux mesures d'aide a été une opportunité. Ils ont été en mesure d'intégrer d'autres services d'AF après avoir mis en place une structure pour la déclaration de revenus.
 - Le fait de produire les déclarations de revenus avec les clients réduit le stress lié aux déclarations de revenus en général. Une fois qu'un client a appris les avantages de la déclaration de revenus, cela encourage la personne à continuer à déclarer ses revenus les années suivantes.
-